

## ANNEXE III du Titre II de la Convention collective de la Production cinématographique et de films publicitaires

### L'UPC soumet à la signatures des Organisations syndicales de salariés un Accord d'étape relatif à l'Annexe III

**C**e projet d'Accord prorogerait l'application de l'Annexe III jusqu'au 30 avril 2021.

**R**appelons que - comme nous l'avons écrit - nous sommes opposés à toute prorogation d'application de l'Annexe III au-delà de la date d'expiration de ladite Annexe, le 30 avril 2020.

Paris, le 2 février 2019

Pour le Conseil syndical

---